



HB/DM n°9-2010

délégation

à Madame Catherine LESGUILLONS

CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE  
auprès de l'Adjoint chargé des  
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES  
et de la SOLIDARITE,

pour les RELATIONS avec les  
ASSOCIATIONS CARITATIVES

# ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le MAIRE de la VILLE de COMPIEGNE, Sénateur de l'Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et  
notamment les Articles L. 2122-1 à L. 2122-18 ;

Vu le procès verbal d'installation du CONSEIL MUNICIPAL du  
15 mars 2008;

Vu l'installation de deux nouveaux Conseillers Municipaux  
dans la séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2010 ;

Considérant qu'en raison de la multiplicité des tâches et de  
l'accroissement des responsabilités municipales, il est  
indispensable, pour les résoudre dans les meilleurs délais,  
d'être secondé ;

Considérant que ce but ne peut être atteint qu'en répartissant  
les tâches entre les ADJOINTS et certains CONSEILLERS  
MUNICIPAUX, sachant que ces actions visent à développer les  
services de proximité à destination de la population ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Madame Catherine LESGUILLONS, Conseillère municipale,  
est déléguée auprès de l'Adjoint au MAIRE chargé des  
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES et de la SOLIDARITE, et  
plus particulièrement chargé des RELATIONS avec les  
ASSOCIATIONS CARITATIVES, pour l'assister, en tant que  
de besoin et le suppléer, le cas échéant, dans l'exercice de  
ses fonctions en cette matière.

ARTICLE 2 :

Le présent sera transmis pour contrôle de la légalité à  
Madame le SOUS-PRÉFET de COMPIEGNE.

Fait à Compiègne, le 18 février 2010

Pour Ampliation  
Pour le Maire,  
Le Secrétaire Général,



Le MAIRE de COMPIEGNE,

Philippe MARINI,  
Sénateur de l'Oise

